

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du vendredi 14 avril 2017

Date de la convocation : 10/04/2017

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Cédric LANDOUZY, Maurice GODDEFROY, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN

Absent : O. RAMBEAUX

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 10

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

D2017/09 Désignation du délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées avec Provence Alpes Agglomération

Madame Elisabeth DUCHATELET est désignée représentante de la commune à ladite commission.

D2017/10 Vote des tarifs communaux

- ✓ Prix de l'eau inchangés : abonnements annuels : 60 Euros et 90 Euros (si supérieur à 25 mm), Eau : 1,20 Euros /m³ hors redevance de l'Agence de l'eau.
- ✓ Tarif du service public d'assainissement non collectif pour le contrôle de fonctionnement (50€) et construction/réhabilitation (80€) d'une installation.
- ✓ Prix du bois d'affouage, inchangé, 16,50 Euros le m³.
- ✓ Tarif et durée des concessions funéraires, inchangés, 150 Euros/m² pour une concession trentenaire.

D2017/11 Vote des taux d'imposition communaux :

Avec le transfert de 100% de la fiscalité économique à l'agglomération, soit 423 Euros de CFE (valeur de la recette pour la commune en 2016),

Avec la réduction du produit de la taxe d'habitation au profit de l'agglomération, à hauteur de la fraction transférée en 2011 par le département, 3,86%, partiellement compensée par l'agglomération, la perte en 2017 pour la commune est de 88 Euros,

Proposition :

	Bases 2016	Taux inchangés -Produit		Bases 2017	Taux proposés-Produit		Evolution
TH	52207	3,44	1796	59600	3,72	2217	421
TFB	39610	5,07	2008	40000	5,48	2192	184
TFnB	8350	25,84	2158	8400	27,80	2335	178
CFE	2659	15,89	423				-423

Après délibération, le conseil municipal adopte les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation à 3,72%,
- Taxe foncière bâti à 5,48%,
- Taxe foncière non bâti à 27,80%

D2017/12 Subvention aux associations et cotisations

Sont rappelées les cotisations 2017 au Syndicat d'aménagement de la Bléone (340,23€), au Syndicat d'électrification (70 €), au Fonds de solidarité logement (45 €) et à la future Agence départementale technique (200 €).

Proposition d'octroyer une aide aux associations suivantes :

Office des Sports Intercommunal-100 €, GDA Foire de Thoard- 84 €, ADMR- 200 €, Amicale des pompiers- 300 €.

D2017/13 Travaux d'entretien des chemins du Villard et en forêt communale

- 1) Dans le cadre du programme d'actions préconisé par la gestion durable du patrimoine forestier de notre commune, l'ONF propose pour 2017 :
 - Des travaux d'entretien des infrastructures, 2,6 km,
 - Une création de périmètre, 1 kmPour un montant de 4 420 € hors taxes.
- 2) Dans le cadre de l'entretien de la piste forestière en forêt communale ARDOUIN et eu égard aux dégâts des eaux d'écoulement, ONF propose un devis pour l'entretien des renvois d'eau pour un montant de 817,08 € hors taxes,
- 3) Sur le chemin communal du Villard un engrèvement d'entretien ou de colmatage des ornières est proposé sur 4 tronçons : montée Château-Duyes, début de la montée vallon des Renges (Vaulouve), sur le plateau avant descente vers le Villard et sur la partie plane finale avant la fourche d'accès aux maisons du Villard. Montant 2 500 € hors taxes.

Après délibération le conseil municipal décide :

- de reporter le programme ONF proposé de création d'un périmètre à une année ultérieure et de limiter l'entretien de la piste forestière à la proposition de 817,08 € hors taxes,
- de procéder à un entretien du chemin du Villard dans la limite de 2 500 € hors taxes.

D2017/14 Chemin de Sisteron : mise à jour du cadastre par acquisition de son empiètement sur des parcelles privées :

A partir du plan parcellaire de division des parcelles M11-75 du 26 février 2013 et des documents d'arpentage requis par la délibération D2012/29 du 1^{er} août 2012 :

42 R D.A. n°40Z	Madame Françoise FAUDON cède à la commune les nouvelles parcelles suivantes	B556,174ca ; B557, 351ca
43 L D.A. n°40Z	Monsieur Maurice GODDEFROY cède à la commune les nouvelles parcelles suivantes	B559, 171ca ; B561,182ca B564, 27ca ; B565, 11ca ; B566, 105ca B568,241ca; B569,43ca
44 G D.A. n°40Z	Monsieur Cédric BREISSAND cède à la commune les nouvelles parcelles suivantes	B572, 605ca ; B573, 73ca ; B577,148ca, B578,201ca, B579,79ca; B580, 147ca, B581,101ca; B582, 141ca, B583, 61ca

Récapitulatif du prix accepté par les cédants et des surfaces acquises par la commune :

- auprès de Madame FAUDON, 525 m², tarif : 10 centimes d'euros le m²,
- auprès de Monsieur GODDEFROY, 783 m², tarif : 10 centimes d'euros le m²,
- auprès de Monsieur BREISSAND, 1 579 m², tarif : 10 centimes d'euros le m²,
- Montant de l'achat par la commune : 288, 70 Euros pour 2 887 m².

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'acquisition des nouvelles parcelles décrites au document d'arpentage, parties intégrantes de l'assiette du tracé actuel du chemin de Sisteron, au prix de 0,10 Euros par m2,
- De charger le maire de faire les démarches afférentes jusqu'à l'obtention de l'acte notarial correspondant.

D2017/15 Bâtiment et logements communaux de Mélan : réfection des menuiseries

Le bâtiment nécessite les interventions de menuiserie suivantes :

- Remplacement des portes de la salle du rez de chaussée : une porte extérieure double vitrage avec volet et une porte intérieure,
- Fermeture de l'appentis Ouest et réalisation d'un bardage au-dessus de la porte de l'appentis Est,
- Reprendre la porte d'entrée du rez de chaussée, mise au format, étanchéité, déplacement de la gâche serrure sur l'hubriserie, peinture 2 couches,
- Révision et entretien des huit paires de volets du bâtiment, coupe propre, réparation, poignées complémentaires, réglages, peinture 2 couches,
- Finition des huit fenêtres, ponçage, lasure 3 couches, fourniture et pose d'une grille de ventilation avec défonçage de la traverse haute,

Après délibération, le conseil municipal décide de confier le chantier à Monsieur WOLFF, menuisier à THOARD pour un montant hors taxes de 9 118 Euros auquel s'ajoute le prix de la porte intérieure de la salle du rez de chaussée.

D2017/16 Réfection branchement eau du bâtiment Mélan et 60 ml de canalisations PVC

Considérant l'acceptation du dossier d'aide par Dotation aux Equipements en Territoire Ruraux (DETR), à hauteur de 30% du montant des dépenses 2017-2018 en matière de fiabilisation du réseau d'eau communale,

Considérant l'enregistrement le 12 janvier 2017 d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau pour une aide de 30% minimum,

Il est envisageable de procéder dans le cadre du plan de financement 2017-2018 du budget de l'Eau :

- au remplacement de 60 ml de canalisations (Refoulement + Distribution) en amont du bâtiment de Mélan, entre le regard-borne incendie n°8 et la cunette en accotement du CD17,
- au remplacement du branchement du bâtiment communal qui alimente deux compteurs,

Considérant les écoulements mal maîtrisés des eaux pluviales du CD17 en amont du bâtiment communal, le maire propose l'aménagement d'exutoires sur les deux traversées de route réalisées pour la pose des nouvelles canalisations de 60 ml, à charge du budget général de la commune :

- un, vers le terrain communal plateau église de Mélan, en aval du regard-borne incendie n°8,
- un, au droit du début de la cunette existante en accotement du CD17 (à l'issue des travaux sur le bâtiment communal, les eaux de la gouttière nord rejoindront cette même cunette)

Après délibération, le conseil municipal décide de confier le chantier à Entreprise de Travaux Publics GUERY Règis pour les travaux suivants :

- Ouverture de tranchée, enlèvement des surplus de terres, 60 ml de canalisations D50, D75, fourreau câble pilote, recherche et raccordement des conduites, un branchement avec vanne, tranchée, tuyau pour un montant hors taxes de 5 664,20 Euros. Fourniture et pose des canalisations au tarif de 41,15 Euros par mètre linéaire inclus pour 60 ml, en plus ou en moins après mesure en fin de chantier,
- Finition des traversées de route sur 6 et 9 ml comprenant des caniveaux béton CC2 et confection de cunette béton pour raccordement existant ainsi que reprise goudron en bi couche pour agencement du défaut de la route, montant hors taxes de 1 880 Euros.

D2017/17 Poursuite du renouvellement des conduites d'eau communale en PVC : localisation de l'implantation de la canalisation publique dans son secteur amont entre le bassin-source de Mélan et le camp de Ste Madeleine

Considérant le morcèlement des parcelles en aval de Mélan, entre le réservoir sous la source et le chemin communal à l'ouest, le positionnement sur le terrain de la canalisation publique par un géomètre, en présence des propriétaires, s'avère être un préliminaire indispensable aux travaux de renouvellement de cette conduite de 1973.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter la prestation d'un géomètre sur le terrain.

D2017/18 Affectation des résultats 2016 et vote du BUDGET GENERAL 2017

Le Conseil Municipal,

- Constate les résultats suivants votés au compte administratif 2016 :

Excédent de fonctionnement :	37 833,63 €
Déficit d'investissement	9 541,54 €
- Proposition d'affecter 37 000 € en investissement au budget général,

En 2017, le budget de fonctionnement s'élève à 46 157 €, déduction faite de :

- 7 000 € affectés à l'investissement,
- 2 000 € affectés au budget de l'eau

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget primitif :

Fonctionnement :	Recettes	55 991,45 €		
	Dépenses	55 991,45 €		
Investissement :	Recettes	54 020,00 €	dont restes à réaliser :	10 020,00 €
	Dépenses	54 020,00 €	dont restes à réaliser :	27 595 ,34 €

D2017/19 Affectation des résultats 2016 et vote du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, constate les résultats suivants votés au compte administratif 2016 :

- Excédent d'exploitation : 1 561,74 €
- Excédent d'investissement 5 338,98 €
- Propose d'affecter 1 000,00 € en investissement

Une opération de renouvellement de canalisations PVC anciennes, pour laquelle une subvention de l'ETAT de 30% vient d'être accordée, va s'étaler sur 2017 et 2018.

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget primitif l'eau et l'assainissement :

Fonctionnement :	Recettes	12 936,79 €		
	Dépenses	12 936,79 €		
Investissement :	Recettes	42 924,22 €	dont reste à réaliser :	0,00 €
	Dépenses	42 924,22 €	dont reste à réaliser de	2 892,42 €

D2017/20 Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie 04, pour changement d'adresse de son siège social

Informations :

- **Réorganisation des services de France Domaine, service de la Direction des Finances Publiques pour l'estimation des biens :** 2 consultations annuelles maximum par courrier pour les communes de moins de 2 000 habitants.
- **Avancement des travaux sur le bâtiment communal de Mélan :**
 - o le mur en terre dans le cellier est désormais asséché, isolé de l'extérieur, la division de celui-ci en 2 celliers va pouvoir être entreprise en matériau Siporex,
 - o le sous-bassement du mur sud, également dégagé et assaini, le pan inférieur de la façade exige une réfection de maçonnerie,
 - o prochainement, pose de laine de verre dans les combles, ainsi que le test des prises TV intégrées aux appartements avec pose d'une antenne TNT,
 - o à l'issue de ces actions, un travail de ramassage des encombrants sur le terrain devant le bâtiment suivra. La personne à l'origine du vidage du composteur entre l'appentis et le local technique indépendant est invitée à procéder à son nettoyage.
- **Planning bureau de vote des 23 et 7 mai 2017**

La séance est levée à 19h28

Affichage en date 20 avril 2017